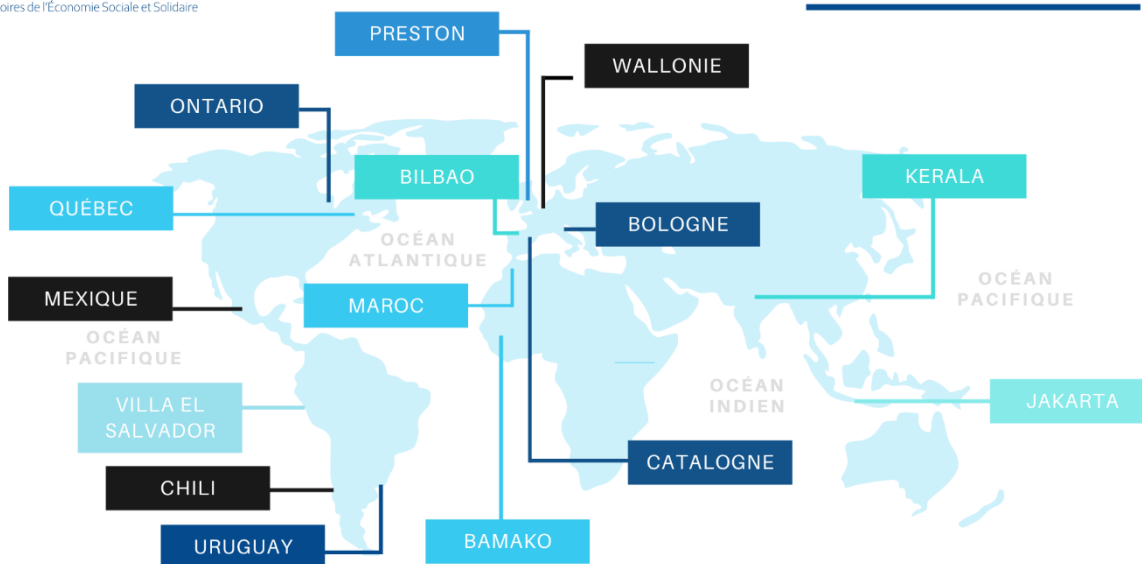


Les politiques de l'ESS : une approche comparée

Ces synthèses ont été rédigées dans le cadre d'un exercice pédagogique réalisé au sein du cours « Les politiques d'ESS : une approche comparée » de Sciences Po Bordeaux en 3^{ème} année en 2023 en partenariat avec le Global Social Economy Forum.

Les politiques de l'ESS : une approche comparée



Chili

par Maéva Nadal, Caroline Saissi, Anaëlle Pestourie, Agathe Vantard, Mélanie Grave

Au Chili, l'« économie communautaire, populaire et solidaire » est peu reconnue par les pouvoirs publics, bien qu'il existe une branche du Ministère de l'Économie qui y est dédiée.

Le Chili est un État à tradition ultra-libérale suite à la dictature de Pinochet, et du fait de ses liens avec les États-Unis. L'économie sociale et solidaire s'y retrouve principalement dans des coopératives et des associations de professionnels.

C'est alors depuis la révolte populaire d'octobre 2019 "El Estallido Social" que de nouvelles demandes du peuple chilien sont apparues, celui-ci réclamant une nouvelle Constitution dans laquelle l'économie sociale et solidaire serait reconnue. Cette demande reste jusqu'à présent en suspens.

Dans cette note de synthèse, nous allons ainsi aborder le statut de l'ESS au Chili ainsi que l'écosystème construit autour de cette notion.

Quels sont les cadres juridiques de l'ESS au Chili ?

L'ESS au Chili n'est pas abordée en tant que telle dans une loi-cadre. C'est par une Loi Générale sur les Coopératives qu'elle est traitée. Cette loi, parue en 2003 et actualisée en 2019 fixe le cadre juridique des coopératives et leur nature. Parallèlement, en 2011 a été promulgué une loi sur les associations civiles¹, qui ne comprend cependant pas les associations de professionnels (commerciales) ou de consommateurs. Ces dernières y seront ajoutées en 2014 par la Résolution d'exonération N°1774, qui y intègre également les Entreprises du Commerce Équitable.

Dans la loi coopérative, "les associations coopératives sont celles qui, conformément au principe d'entraide, visent à améliorer les conditions de vie de leurs membres et présentent les caractéristiques fondamentales suivantes : a) les membres ont des droits et des obligations égaux, un seul vote par personne, leur entrée et leur retrait est volontaire, b) ils doivent répartir proportionnellement le surplus correspondant aux opérations avec leurs partenaires, c) ils doivent maintenir la neutralité politique et religieuse, développer des activités d'éducation coopérative et chercher à établir des relations fédératives et inter-coopératives entre eux, d) ils doivent viser l'inclusion, valoriser la diversité et promouvoir l'égalité des droits entre leurs partenaires." (Article 1).

Lors du débat sur la réforme de la Constitution, Rodrigo Gonzalez Torres, ancien membre de la chambre des députés du Chili, a proposé d'y ancrer "un devoir de l'État à protéger, promouvoir et fortifier les coopératives".

La politique d'ESS a-t-elle été coconstruite ?

Sans pouvoir affirmer que la politique d'ESS du Chili a été co-construite, nous avons pu retrouver différents événements prenant la forme de sommets ou de rencontres, organisés par les acteurs majeurs de l'ESS au Chili. Ces forums sont le lieu de débats et de réflexions sur l'avenir de l'ESS.

¹ annexe 2

De plus, un Conseil Consultatif du développement des coopératives et de l'Économie Sociale a été créé en 2014 dans l'objectif d'obtenir un espace de coordination, de dialogue et de co-définition de la politique publique du Chili. L'État a ainsi fait appel à lui dans le but de coconstruire un projet de loi pour créer l'Institut National des Associations et des Coopératives (INAC) en 2022, mais également sur des questions de politiques publiques plus générales.

Quels sont les problèmes publics auxquels l'ESS doit répondre ?

Le Chili est connu comme le laboratoire du néolibéralisme. Ce système induit notamment de fortes inégalités. Ainsi, les politiques d'ESS doivent répondre à plusieurs problèmes. Ces dernières se concentrent sur l'environnement, la pauvreté, le travail et la santé.

Ce pays connaît un développement économique conséquent depuis ces 40 dernières années, qui amène à des problèmes environnementaux tels que la pollution. Le Chili appuie son développement économique principalement sur l'exploitation des ressources naturelles présentes sur son territoire comme le cuivre mais aussi avec le développement de l'agriculture. L'air et l'eau sont de plus en plus pollués et la disparition des espaces naturels est croissante. Plus de 95% des déchets ne sont pas recyclés et finissent dans des décharges. C'est pour cela que des coopératives de recyclage se forment.

De surcroît, le secteur du travail comporte de fortes inégalités et des difficultés pour rentrer sur le marché. Par conséquent, certaines structures aident les jeunes à s'insérer dans la vie active.

Parfois, les organisations combinent plusieurs objectifs pour résoudre plusieurs problèmes. Par exemple, *Pegas con sentido* qui incite à développer l'accès au marché du travail tout en promouvant des entreprises durables.

Les politiques d'ESS essaient aussi de trouver des solutions pour lutter contre la hausse du coût de la vie en promouvant un meilleur accès à la santé et aux logements. Par exemple, le prix des logements a augmenté de 67% entre 2011 et 2019 pour seulement 24% d'augmentation pour les salaires.

Quelles sont les valeurs et normes orientant la politique d'ESS ?

Les politiques d'ESS au Chili sont soutenues par des valeurs d'indépendance économique, de droits fondamentaux, de solidarité, de communauté et de bonnes relations avec la nature.

En effet, cette économie cherche à être indépendante par rapport au secteur privé très présent au Chili, mais aussi du gouvernement à travers des mutuelles notamment. Ainsi, depuis les années 1990, la société civile essaie de s'organiser de manière autonome. Elle s'appuie sur des valeurs de solidarité et d'entraide dans des communautés mais aussi la création de coopératives.

L'ESS défend aussi les droits sociaux et fondamentaux comme le travail et se mobilise contre les inégalités de genre, qui sont assez importantes au Chili. Les mutuelles ont un rôle important dans la reconnaissance des droits des femmes.

L'ESS est aussi fondée sur les traditions et les liens personnels, notamment en promouvant la culture indigène. Elle prend donc en compte des valeurs telles que le respect de la nature et la solidarité, comme dans le cas de la *Cooperativa Semilla Austral* qui favorise l'échange de semences indigènes. Ces valeurs sont regroupées dans la conception du « *Buen vivir* ».

Quelle est la place de l'ESS dans l'organigramme politico-administratif ?

Au Chili, l'Économie sociale et solidaire est plutôt bien intégrée dans l'organigramme politico-administratif. En 2014, le ministère de l'Économie du Développement et du Tourisme a créé, au sein du Sous-Secrétariat à l'Économie et aux Petites Entreprises, la Division des Associations et des Coopératives par la Resolución Exenta N° 1774. Celle-ci intègre donc le Département des Coopératives et l'Unité des associations Syndicales pour y ajouter les nouvelles formes de l'économie sociale et solidaire. Selon le gouvernement chilien, le but de cette nouvelle division est de « promouvoir et encourager l'intégration des entreprises et des communautés d'Économie Sociale dans le cycle productif ». Pour l'instant, elle a notamment mis en place une catégorisation des acteurs de l'ESS dans le pays, c'est-à-dire qu'elle a défini cinq catégories légales d'acteurs de l'ESS : les Coopératives, les Groupements Professionnels, les Associations de Consommateurs, les Organisations et le Commerce Equitable, qui doit permettre de mieux encadrer et soutenir l'ESS au Chili. Selon le Sous-Secrétariat, les objectifs de cette division sont d'organiser l'action des services publics en faveur de ces acteurs, permettre l'élaboration de politiques publiques pertinentes, et former les citoyens aux nouvelles formes d'économie sociale.

Le Ministère a également créé récemment un Conseil Consultatif des Coopératives réunissant des acteurs du public comme du privé avec pour objectif le "développement coopératif de l'économie sociale". Sa première tâche sera notamment de créer l'Institut National pour le développement de l'économie sociale et solidaire qui réunira les organismes publics, les fédérations de coopératives, et les organisations internationales de l'économie sociale et solidaire.

La place de l'ESS dans l'organigramme politico-administratif au Chili est donc naissante et promet de s'agrandir rapidement.

Quel est l'écosystème organisationnel de l'ESS ?

La principale agence de développement économique du marché de l'ESS au Chili est SERCOTEC. Le Service de Coopération Technique est une société de droit privé dépendante du Ministère de l'Économie qui a pour but de soutenir le développement de nouvelles entreprises. L'accent est mis sur l'innovation sociale et l'amélioration de la durabilité des projets soutenus en adéquation avec l'agenda du ministère de l'économie, qui participe activement à la promotion de l'économie sociale et solidaire. Le service de coopération technique s'appuie sur 16 bureaux régionaux et 8 bureaux provinciaux.

Les agences de développement économique proposent aussi de la mise en réseau. Mais le marché de l'ESS au Chili est composé de plusieurs réseaux d'acteurs. Les universités jouent un rôle important dans la mise en réseaux des acteurs de l'ESS au Chili. En effet, il existe également le RUESS : le Réseau Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire dont l'objectif est de "promouvoir la collaboration d'universitaires et d'étudiants avec des initiatives, des entreprises ou des communautés, autour de la création et de la diffusion de connaissances sur des initiatives qui promeuvent une économie sociale et solidaire.". De plus, l'économie sociale et solidaire chilienne s'inscrit dans un réseau d'acteur au niveau international, continental, latino-américain. Le réseau chilien de l'ESS peut également s'appuyer sur la confédération latino-américaine des coopératives et mutuelles de travailleurs qui a pour but l'intégration dans un réseau plus large et plus efficace des acteurs de l'ESS en Amérique latine et dans les Caraïbes, et leur représentation devant les acteurs gouvernementaux et internationaux.

Enfin, l'écosystème de l'ESS au Chili comporte de nombreux acteurs du financement. Le ministère de l'Economie propose au travers de SERCOTEC des fonds de capital d'amorçage, le Capital Abeja Emprende : fonds compétitif pour la création de nouvelles entreprises destiné aux entrepreneuses. Il y a quelques mois, un tour de table a été mis en place entre les principaux acteurs du financement des entreprises en Amérique Latine : le directeur de la Patagonia Colab Foundation, le PDG de Latin American Ethical Banking ; la directrice d'ACAFI et d'Ameris Capital, et le gouverneur régional de Los Lagos. Il est à souligner que la Banque éthique latino-américaine est un acteur majeur du financement de l'ESS au Chili qui propose des investissements promouvant l'éducation, la culture, le développement, l'inclusion sociale et l'environnement en mettant en relation des entreprises à "impact positif" et des investisseurs soucieux de réaliser des investissements "responsables et durables". Le directeur de la Banca Etica est aussi à l'origine de la Fondation argent et conscience qui se développe comme un agent de financement de l'ESS.

Les politiques d'ESS sont-elles transversales ? L'ESS est-elle présente dans les plans de développement économique ?

Une des promesses du nouveau président du Chili, M. Boric, était de développer les politiques d'ESS notamment sur le modèle du Mexique, même si elles lui préexistent. On peut notamment évoquer le Conseil National pour l'Economie Sociale et Solidaire créé en 2011, mais aussi la loi de l'économie sociale et solidaire en 2012. En enfin, la mise en place d'un Fonds national pour l'économie sociale et solidaire de 2014. Toutes ces politiques sont un exemple du développement des politiques d'ESS dans l'économie chilienne et sont encore en développement.

À quels objectifs de développement durable (ODD) la politique d'ESS répond-t-elle prioritairement ?

Le Chili priorise surtout sur l'éducation, la santé, la réduction des inégalités et la lutte face aux changements climatiques parmi les Objectifs de développement durable. Ces actions se basent également sur les partenariats, conformément à l'objectif 17 en agissant avec l'Etat et les entreprises privées notamment.

Tout d'abord, ce pays essaie de promouvoir une meilleure éducation pour tous en intégrant la sensibilisation aux inégalités et aux droits de l'Homme au programme. L'éducation a aussi des objectifs économiques, à partir de collaborations avec les entreprises privées et de l'encouragement de l'innovation, ce qui répond à l'objectif 4 pour une meilleure éducation mais aussi à l'objectif 9 pour plus de progrès technique.

De plus, le Chili souhaite répondre à l'objectif 3 pour une bonne santé et une accentuation du bien-être de la population en soutenant la création de dispositifs de protection sociale. Il souhaite aussi renforcer la lutte face aux changements climatiques compris dans l'objectif 13 en créant des mesures pour encourager les institutions à agir, notamment dans la gestion durable des ressources naturelles qui sont pour l'instant surexploitées.

Enfin, il contribue à réduire les inégalités en essayant d'inclure les plus vulnérables, comme les communautés rurales, les personnes handicapées et les populations autochtones, dans le développement du pays, par le biais des institutions et des acteurs sociaux. Mais le Chili s'appuie également sur la réduction des inégalités entre les sexes en intégrant de plus en plus les femmes dans la vie économique nationale.

Existe-t-il des programmes de renforcement des capacités de l'ESS ?

Il existe de nombreux programmes de renforcement de l'économie sociale et solidaire au Chili.

Concernant les programmes de formation et d'éducation, la Division des Associations et des Coopératives (DAES) et le Centre international pour l'économie sociale et coopérative (CIESCOOP) sont particulièrement importants. L'un des objectifs de la Division créée par le ministère de l'Économie, du Développement et du Tourisme en 2014 est de former les citoyens aux nouvelles formes d'économie sociale. Ainsi, la DAES propose à un public large diverses actions de formation : formations permanentes, conférences ou encore cours en ligne et ateliers. Cette large offre de formation est rendue possible grâce à la collaboration des services publics et des différentes Seremias (Secrétariats ministériels régionaux) de régions. Les formations s'adressent à la fois aux fonctionnaires, aux associations professionnelles et à leurs travailleurs mais aussi aux membres de ces associations, adhérents de coopératives, consommateurs. De nombreux cours sont en ligne et totalement gratuits. Le Centre international pour l'économie sociale et coopérative de l'Université de Santiago (CIESCOOP) s'est également donné pour mission de former le grand public comme les professionnels dans les domaines de l'économie sociale, solidaire et coopérative notamment.

Le CIESCOOP remplit également des fonctions de conseil car il dispose d'un Secteur de l'assistance technique et de la gestion de projets depuis 2009. Celui-ci, dans un objectif de développement des entreprises d'économie sociale et des coopératives, les aide à surmonter les difficultés auxquelles elles peuvent faire face et les accompagne dans les démarches de demandes de fonds à différentes échelles.

Il est donc possible d'obtenir des financements d'activité de renforcement des capacités de l'ESS au Chili, notamment de la part du SERCOTEC (Service de coopération technique) qui se place sous l'égide du ministère de l'Économie, du développement et du tourisme et qui propose également des formations. Il est aussi possible d'obtenir des fonds d'autres organismes comme le CORFO par exemple. Toutes les offres de fonds sont répertoriées sur le site de la DAES.

Enfin, récemment, le Service National du Handicap (SENADIS) a financé le Projet d'Incubateur Coopératif Inclusif. Ce projet a été mis en place dans six communes chiliennes (Freirina, Algarrobo, Recoleta, Nancagua, Teno et Constitution) par le CIESCOOP. Chaque municipalité d'exécution s'est vue attribuée 10 millions de dollars pour cette mise en place.

Y a-t-il une politique de communication et sensibilisation sur l'ESS ?

La communication et la sensibilisation sur l'ESS au Chili passe principalement par des événements. Tout d'abord, la loi 20.638 du 22 novembre 2012 établit le 14 novembre comme Journée nationale des coopératives. Ainsi à cette occasion, des événements tels que des conférences sont organisés chaque année avec le concours d'autorités publiques, de représentants des régions et universitaires afin de discuter et de promouvoir ce modèle déjà en plein développement dans le pays.

Ensuite, c'est le domaine universitaire qui est surtout force de proposition. Le Centre international pour l'économie sociale et coopérative (CIESCOOP) de l'Université de Santiago organise le Congrès du Réseau universitaire euro-latino-américain en économie sociale et coopérative : RULESCOOP. Cette année, sa quinzième édition s'est tenue les 15, 16 et 17 novembre. Elle portait le nom « Économie sociale et entrepreneuriat : expériences et apprentissage pour la

réalisation des objectifs de développement durable ». La sensibilisation, la communication et la promotion de l'ESS au Chili passent aussi beaucoup par les événements du Réseau Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire (RUESS). En 2020, il a organisé une Réunion nationale de coopération du Chili ENACOOOP. L'an dernier, les 10 et 11 juin 2021, en partenariat avec d'autres universités le Congrès National de l'Economie Sociale et Solidaire, a regroupé quelques 80 communications, 4 ateliers et 4 conférences internationales. Enfin, le RUESS propose des "Dialogues constitutifs de l'économie sociale et solidaire". Le dernier en date fut le forum RUESS Écoféminisme et économie des soins, le 13 janvier 2022.

Des plateformes d'informations en ligne ont par ailleurs été mises en place. En 2010 déjà, avant même la création de la DAES, le CIESCOOP appuyé par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement avait lancé le site web economia.solidaria.cl, un portail de l'économie sociale et solidaire au Chili afin de faciliter la communication et la mise en relation des différents acteurs du secteur. A présent, c'est sur le site web de la DAES (asociatividad.economia.cl) que l'on peut se rendre pour s'informer.

Quels sont les instruments financiers de soutien à l'ESS ?

Plusieurs instruments sont mis en place au Chili, notamment à travers des coopératives. On peut citer les microcrédits accordés aux entreprises, ainsi que les micro-assurances. Néanmoins, depuis 2015, selon Michela Giovanninni et Pablo Nachar-Calderon, chercheurs en sociologie et histoire, ayant travaillé sur les organisations de l'économie sociale et solidaire au Chili, leurs concepts, trajectoires historiques, tendances et caractéristiques, rien de particulier n'a été mis en place par l'Etat chilien pour donner d'avantage d'instruments financiers aux entreprises d'ESS. On peut toutefois citer l'ICSEM (Instituto para el Crecimiento Sostenible de la Empresa), projet de soutien international aux entreprises dont celles de l'ESS au Chili.

Quelles sont les politiques favorisant l'accès de l'ESS aux marchés publics et ou privés ?

Plusieurs lois ont été mises en place pour cela. Par exemple en 2015, un décret a créé un conseil consultatif public et privé du développement des coopératives et l'économie sociale dans le pays². De plus, selon le CEPAL (La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) dans un compte rendu du 22 juin 2022, la mise en place de politiques plus approfondies sur le modèle mexicain par exemple, sont aussi en discussion avec le nouveau président chilien M. Boric. Ces politiques passent par la création de partenariats entre secteur public et secteur privé, le développement d'instruments financiers dédiés aux besoins de l'ESS ou encore la promotion d'un espace légal pour les instruments financiers de l'ESS.

Existe-t-il des statistiques, des recherches ou des évaluations sur l'ESS ?

Au Chili, la page 'Estatisticos' de la Division des Associations et des Coopératives du Ministère de l'Economie regorge de statistiques sur l'ESS³.

Le RUESS a par ailleurs mené différentes études sur l'ESS au Chili, mais également en Amérique Latine.

² annexe 3

³ annexe 4

Bibliographie :

« Capacitación Archive | División de Asociatividad y Cooperativas » [En ligne : <https://asociatividad.economia.cl/capacitacion/>]. Consulté le 20 février 2023.

« CISECOOP-USACH » [En ligne : <https://www.ciescoop.cl/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Conversatorio sobre financiamiento y sostenibilidad reunirá actores clave en la región de Los Lagos | Notas | BioBioChile » [En ligne : <https://www.biobiochile.cl/noticias/biobiochile/noticias-patrocinadas/2022/10/12/conversatorio-sobre-financiamiento-y-sostenibilidad-reunira-a-actores-clave-en-region-de-los-lagos.shtml>]. Consulté le 20 février 2023.

DEFOURNY, Jacques et DEVELTERE, Patrick, « ORIGINES ET CONTOURS DE L'ECONOMIE SOCIALE AU NORD ET AU SUD ».

« División de Asociatividad y Cooperativas » [En ligne : <https://asociatividad.economia.cl/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Du Buen vivir à l'économie sociale et solidaire », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 2020, [En ligne : <https://www.cahiersdusocialisme.org/du-buen-vivir-a-leconomie-sociale-et-solidaire/>].

« El Movimiento de Economía Solidaria en Chile » [En ligne : https://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-1500_es.html]. Consulté le 20 février 2023.

« Événement – RUESS », [En ligne : <http://www.ruess.cl/category/eventos/>].

FUSTER-FARFÁN, Xenia et TORO, Fernando, « Les espaces de la crise au Chili », *Géographie et cultures*, Laboratoire Espaces, Nature et Culture (ENEC), septembre 2021, [En ligne : <https://journals.openedition.org/gc/15570>].

GAIGER, Luiz Inácio et WANDERLEY, Fernanda, « Social Enterprises in Latin America », in Marthe Nyssens, Luiz Inácio Gaiger, Fernanda Wanderley. *Social Enterprise in Latin America*, 1, New York, Routledge, 2019, p. 239-261, [En ligne : <https://www.taylorfrancis.com/books/9780429055164/chapters/10.4324/9780429055164-10>].

GIOVANNINI, Michela et NACHAR, Pablo, « Social Enterprise in Chile »:

« GNUDD | L'ONU en action - Chili » [En ligne : <https://unsdg.un.org/fr/un-in-action/chili>]. Consulté le 20 février 2023.

« Inicio » [En ligne : <https://cecross.cl/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Inversionistas - Sitio Web Banca Ética Latinoamericana » [En ligne : <https://bancaeticalat.com/inversionistas/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Le Buen vivir : une critique andine de la modernité capitaliste - CONTRETEMPS » [En ligne : <https://www.contretemps.eu/buen-vivir-critique-andine-modernite-capitaliste/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Le Chili doit prendre des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur son environnement - OCDE » [En ligne : <https://www.oecd.org/fr/environnement/le-chili-doit-prendre-des-mesures-pour-reduire-les-menaces-qui-pesent-sur-son-environnement.htm>]. Consulté le 20 février 2023.

« Le Conseil consultatif pour le développement coopératif s'est réuni pour la deuxième fois pour faire le point sur les jalons en 2022 - Ministerio de Economía, Fomento y Turismo » [En ligne : <https://www.economia.gob.cl/2022/12/16/consejo-consultivo-de-desarrollo-cooperativo-sesiono-por-segunda-vez-realizando-un-balance-de-los-hitos-en-el-2022.htm>]. Consulté le 20 février 2023.

« Le secteur coopératif, les autorités et les universitaires célèbrent la "Journée nationale des coopératives" » [En ligne : <https://asociatividad.economia.cl/noticias/sector-cooperativo-autoridades-y-academicos-celebran-el-dia-nacional-de-las-cooperativas/>]. Consulté le 20 février 2023.

« L'Économie Sociale et Solidaire | décoopchile » [En ligne : <https://www.decoopchile.cl/la-economia-social-y-solidaria/>]. Consulté le 20 février 2023.

LINDSAY ROSE ADAMS, B.A., *Making Other Economies Possible: Inequality, Consciousness-Raising and the Solidarity Economy in Chile*, University of Texas at Austin, 2010, [En ligne : <https://base.socioeco.org/docs/adams-thesis.pdf>].

MBARAQUET, « Ministerio de Economía da el vamos al Consejo Consultivo de Cooperativas: Una de sus primeras tareas será la creación de un Instituto Nacional para el desarrollo del sector », [En ligne : <https://www.economia.gob.cl/2022/08/29/ministerio-de-economia-da-el-vamos-al-consejo-consultivo-de-cooperativas-una-de-sus-primeras-tareas-sera-la-creacion-de-un-instituto-nacional-para-el-desarrollo-del-sector.htm>]. Consulté le 20 février 2023.

MEYER, Raúl González, « Los circuitos económicos solidarios como noción referencial », *Revista Economía*, vol. 72 / 116, 2020, p. 29-43, [En ligne : <https://revistadigital.uce.edu.ec/index.php/ECONOMIA/article/view/2637>].

« Nuevo portal web de economía social y solidaria en Chile », *economiasolidaria.org*, [En ligne : <https://www.economiasolidaria.org/noticias/nuevo-portal-web-de-economia-social-y-solidaria-en-chile/>].

OPAZO, « Economía Social y Solidaria en Chile: La invisibilidad de propuestas y los debates urgentes en el actual proceso constituyente », [En ligne : <https://www.elciudadano.com/chile/economia-social-y-solidaria-en-chile-la-invisibilidad-de-propuestas-y-los-debates-urgentes-en-el-actual-proceso-constituyente/04/26/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Règlement | Division des associations et coopératives » [En ligne : <https://asociatividad.economia.cl/normativas/>]. Consulté le 20 février 2023.

« RULESCOOP – Congreso de la Red Universitaria Euro-Latinoamericana en Economía Social y Cooperativa » [En ligne : <https://rulescoop.cl/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Social- and Solidarity-Economy Organisations in Chile | 5 | Concepts », [En ligne : <https://www.taylorfrancis.com/chapters/oa-edit/10.4324/9780429055164-5/social-solidarity-economy-organisations-chile-michela-giovannini-pablo-nachar-calder%C3%B3n-sebasti%C3%A1n-gatica>]. Consulté le 20 février 2023.

« Vista de Los circuitos económicos solidarios como noción referencial » [En ligne : <https://revistadigital.uce.edu.ec/index.php/ECONOMIA/article/view/2637/3997>]. Consulté le 20 février 2023.

Annexes :

Annexe 1: Loi Générale sur les Coopératives, 2003 (promulguée en 2004)

<https://asociatividad.economia.cl/wp-content/uploads/2020/03/Ley-General-de-Cooperativas.pdf>

Annexe 2: Loi 20500 sur les associations et la participation citoyenne dans la gestion publique, 2011

<https://www.bcn.cl/leychile/navegar?idNorma=1023143>

Annexe 3: Décret 221 créant le Conseil Consultatif publique-privé du développement coopératif et de l'économie sociale

<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/112936/141276/F1275450283/D%20221%20CHI.pdf>

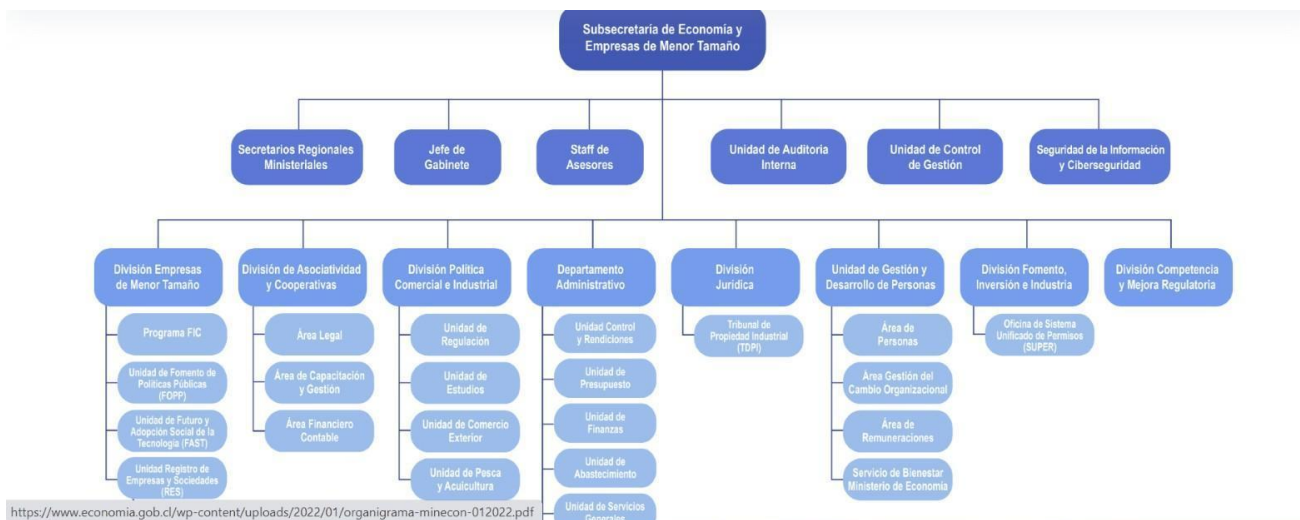
Annexe 4: Statistiques du Ministère de l'Économie

<https://asociatividad.economia.cl/estadisticas/>

Annexe 5: La diversité d'acteurs de l'ESS au Chili



Annexe 6: L'organigramme du Ministère de l'Économie



Annexe 7 : Typologie des entreprises d'ESS au Chili

Type of organization	Definition	
Neighbourhood associations (<i>juntas de vecinos</i>) and other community organizations (<i>organizaciones comunitarias</i>)	Non-profit organizations with a legal personality that aim to represent and promote the values and interests of the community. They have to respect the religious and political freedom of their members.	There are two types of community organizations: 1) Territorial: those that are representing people in a neighbourhood/residential unit, whose goal is to promote community development and safeguard the interests and the rights of neighbours; 2) Functional: non-profit organizations with a legal personality that aim to represent and promote the values and interests of a community within the territory of the municipality or group of municipalities.
Cooperatives	Associations based on the principle of mutual aid that aim to improve the lives of their members.	Cooperatives have the following key features: 1) Members have equal rights and obligations; cooperatives are operated according to the principle of "one member, one vote"; membership and retirement are voluntary. 2) The surplus generated by operations with members must be distributed proportionally to the level of operation generated by each member. 3) Cooperatives should observe political and religious neutrality, and they should develop and seek to establish cooperative education activities, including federal and inter-cooperative relations.
Trade associations (<i>asociaciones gremiales</i>)	Organizations established by law, whose members are either natural and/or legal persons aiming to promote the rationalization, development and protection of the activities they have in common, because of their professional category (for instance trade, industrial production, services), and related to these common activities. These associations cannot engage in political or religious activities.	
Indigenous organizations	Groups of people belonging to the same indigenous group who satisfy one or more of the following conditions: a) they come from the same family tree; b) they recognize traditional leadership; c) they own or have owned indigenous lands in common; d) they come from a single ancestral settlement.	

ICSEM Project c/o Centre d'Economie Sociale HEC Management School, University of Liege
Sart-Tilman, building B33, box 4 B-4000 Liege BELGIUM
Website: <http://www.iap-socent.be/icsem-project> e-mail: icsem-socent@emes.net

12

Type of organization	Definition	
Mutual societies	The purpose of mutual benefit societies is to achieve public interest benefits on a reciprocal basis among their members.	Mutual societies can be of three types: 1) mutual aid societies; 2) mutual protection societies; 3) mutual insurance companies.
Non-profit corporations	Non-profit corporations are made up of a number of associated individuals who pursue a common objective and determine the foundation and the mission of the organization.	Corporations have an "ideal" object—i.e. development or social progress, welfare, culture and education—with the limitation that they cannot pursue trade-union-like or for-profit objectives, or objectives that the law determines as corresponding to other types of entities.
Non-profit foundations	The foundation is a patrimony administered by agents according to the will of the founder(s), which also determines the organization's goals, that must be directed to general interest objectives.	Foundations are not comparable to a corporate legal person. Most relevant in the figure of the foundation is the patrimony for the pursuit of a given objective set by the founder(s). People involved in the foundation are not owners of the organization and must follow the objective determined by the founder(s), which has to be a general-interest, permanent and non-profit objective.

Source: Authors' elaboration, based on Radrigan and Barria (2005); DECOOP (2007); Ley 19.253 sobre protección, fomento y desarrollo indígena; Ley 19.832 sobre Cooperativas; Ley 19.418 sobre juntas de vecinos y demás organizaciones comunitarias; Ley 2.757 sobre asociaciones gremiales.